



Oudjerebou en terre du Nord : place à la finale !



Football : Confirmation et Surprise

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2704 - Édition du 7 Aout 2023



On a pris la parole avec pertinence ce samedi à Dombéni

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE

OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

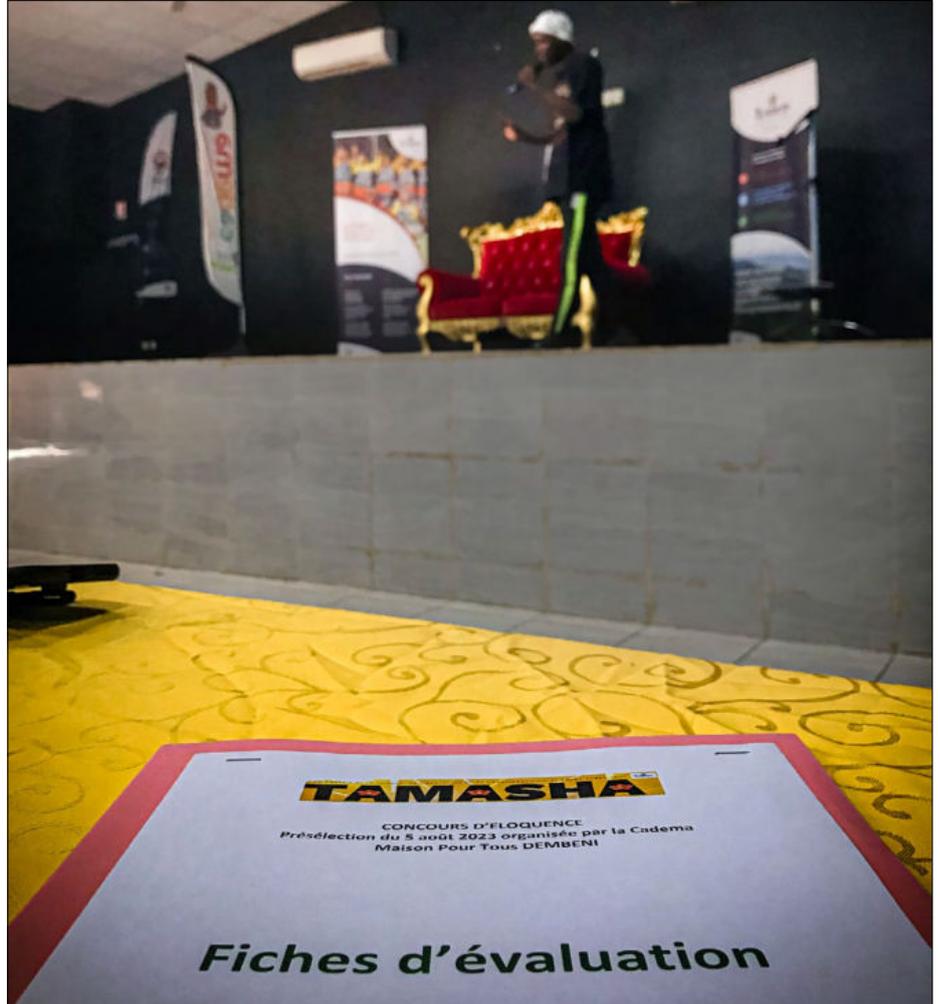
Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

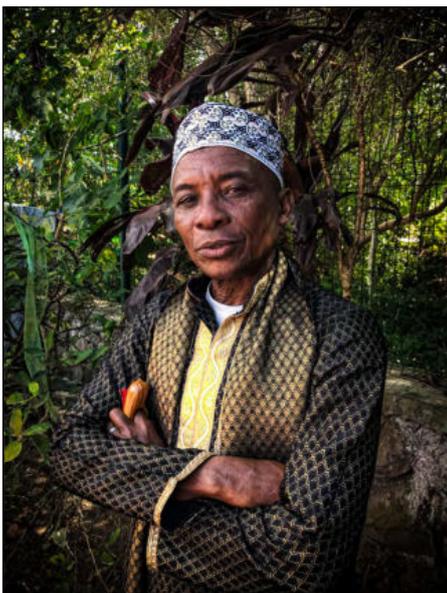
# CULTURE : Tamasha où l'Art de (re)gagner ses linguistiques lettres de noblesse

Débutée la semaine passée, la toute 1ère édition de ce fameux concours d'éloquence, en langues traditionnelles mahoraises, inscrivait son épreuve de présélection, ce samedi matin, en la commune de Dembéni. L'occasion pour divers candidats, plus ou moins préparés, de venir jouer de leur aura et de leur oral, devant public et jurés.

Prôner la fierté d'une langue régionale est-il antinomique avec le fait de pleinement intégrer et maîtriser une autre qui se veut "l'officielle" référencée ? Comment pouvoir prétendre, d'un côté, tenter l'alignement national et lutter contre l'illettrisme par exemple, tout en revendiquant fièrement, d'un autre, ses maternelles racines plus ou moins lexicologiques ? Grand débat introductif et volontairement titilleur mais soyons clairs, il n'y a de polémique que pour celui qui souhaite insidieusement la soulever. En effet, dans une sociologique approche des plus volontaire-



*Place à la pertinence, à l'oral et aux idées...*



*Pour Rastami Spélo il est important de réaliser ô combien le Shimaoré est une langue complexe, comprenant une riche grammaire*

ment simplifiées, il est important de comprendre que tout être-humain, dans son propre parcours d'ingestion intellectuelle et psychologique, le fera toujours au moyen du premier filtre qu'est sa langue maternelle.

Une langue plus ou moins enrichie dans son vocabulaire mais surtout qui se veut malheureusement de plus en plus usitée, principalement dans un populaire oral, au détriment d'un volet textuelo-littéraire, plus soutenu, s'écartant peu à peu. Et comme l'inéluctable effet domino ne peut soustraire un élément à l'autre, il est important de ne pas mettre de côté son histoire, ses racines; en somme, ses propres

fondations, si l'on aspire justement à élargir la pertinence de son code de langage en un autre idiome. Pour résumer, plus mon vocabulaire sera riche, plus il me sera aisé de le transposer lors de l'apprentissage d'un autre. Et c'est justement aussi dans cette dynamique qu'a été pensé et créé [ce concours Tamasha](#) lancé conjointement, le 29 juillet dernier, par le Conseil de la culture, de L'éducation et de l'environnement de Mayotte (CCEEM) et l'association Shimé.

**Parlons plurilinguisme et Loi Molac**

Adoptée le 8 avril 2021 et, bien

que rabotée — notamment sur le paragraphe de l'enseignement immersif — cette loi n°2548 a donc été publiée au Journal officiel le 23 mai suivant. Une loi visant à protéger et (re)valoriser les langues régionales françaises, pour le Patrimoine mais également dans les services et l'enseignement publics et ce, en Hexagone et dans les Outre-mer.

Et pour le coup, notre petit caillou incarne pleinement la validation de cette approche sachant les complexités rencontrées dans les diverses institutions publiques concernées : « Il nous a été demandé à Mayotte de faire des efforts pour accéder à la langue française; malgré cela, les efforts en question demeurent insuffisants » nous confie **Rastami Spélo**, vice-président du CCEEM et président de Shimé avant de poursuivre : « Fort heureusement, les pédagogues l'ont bien compris et c'est aussi pour cela que nous devons apporter notre pierre à l'édifice éducationnel. Celui qui se sent suffisamment à l'aise et maîtrise sa propre langue à l'oral ET



*On observe, on écoute, on apprécie et on note...*



*Pour **Dominique Marot**, bien que certaines prestations se voulaient un peu brouillon, du fait du manque de préparation, il est indéniable que cette jeunesse a révélé un grand potentiel que la Cadema souhaite bien entendu continuer à soutenir et accompagner*

à l'écrit, a bien plus de facilités d'accès pour les autres langues mais aussi dans les diverses matières scolaires de manière générale. Ce travail de fond, il se doit d'être au moyen de la participation de tous et ce, de manière intergénérationnelle. Je me répète, c'est seulement en maîtrisant bien ma langue maternelle que je pourrai apprendre et maîtriser le Français et le transfert de compétences n'en sera que plus efficient ». Un shimaoré riche de son historique construction mais aussi de sa grammaire métalinguistique qu'il faut revaloriser et surtout, ne pas perdre selon les désirs du précité pour justement enrichir la France et la dynamiser dans cette région du Monde car par l'intellectualité expressive, expansion il pourra y avoir.

### **Un concours né d'une idée de nos cousins réunionnais**

Souhaitant également valoriser la riche singularité de leur créole, un tout premier événement de ce type a donc eu lieu en avril dernier ; le KoZarlor. La nuance par rapport

à notre concours d'éloquence mahoraise résidant dans le fait qu'il était uniquement question de lycéens là où chez nous, Tamasha s'adresse exclusivement aux adultes. Des adultes pouvant concourir soit en Shimaoré, soit en Kibushi, sur des **thématiques majeures imposées**, liées à la **Culture**, l'**Éducation** ou encore l'**Environnement**. Durant 3 minutes top chrono, un jury composé de 10 membres, aguerris noblement en la linguistique matière, va apprécier divers critères, tant sur le fond que la forme, relatifs à la qualité de la prestation, de l'argumentaire, à l'aisance, la pertinence, en encore l'originalité. C'est au final une note globale sur 50 qui sera attribuée. « N'ayez jamais honte de parler votre langue maternelle », introduit avant le début de l'épreuve, **Dominique Marot**, vice-président économie bleu, pêche et agriculture et juré d'honneur, ce jour, en cette pré-sélection sur le territoire Cadema.

« La langue de Molière n'est pas celle que j'ai apprise en premier mais rappelez-vous qu'un arbre sans racine, c'est un arbre qui meurt et comme le soulignait Nelson Mandela, "si vous parlez à un homme dans une langue qu'il comprend, vous parlez à sa tête. Si vous lui parlez dans sa langue, vous parlez à son coeur" alors soyez fiers ».

### Le grand plongeon...

C'est donc un à un que les candidats se sont succédés sur la haute estrade de la Maison pour tous de Dombéni. Parmi ces 8 courageux, la majorité venait de l'**association de quartier AMAI\*** s'occupant de mineurs et jeunes adultes, notamment sur le plan éducatif, socio-professionnel et culturel, comme il fut cas pour **Naïm**, 26 ans, plombier qui a ouvert les festivités en Shimaoré :

« Je ne me suis pas forcément préparé en amont, j'ai totalement improvisé mais le fait de pouvoir m'exprimer dans ma propre langue fait que j'ai voulu aborder les sujets de la violence, de la politique de la rue et de la politique tout court. Je n'ai pu poursuivre ma scolarité pour cause de régulation administrative. J'aurais aimé faire des



*Naïm a misé sur l'improvisation mais surtout des idées personnelles*

études et faire de grandes choses mais ça n'a pas été possible. Pour autant, je ne cautionne pas cette violence gratuite. Aujourd'hui, monter sur scène était une manière de transmettre ma vision et j'ose croire avoir été entendu quelque part ».

Pour d'autres, le stress était un peu plus palpable, voire bloquant, notamment pour **Amina**, 25 ans, unique femme dans ce concours et directrice d'une association de théâtre intitulée Tropical Mayotte



*Amina souhaiterait devenir professeur de Français et poursuit ses animations d'ateliers de théâtre en attendant*

: « J'ai le sentiment de n'avoir pu exprimer réellement toute ma pensée. J'ai abordé en Shimaoré la thématique de l'éducation, notamment dans l'aspect culturel et le poids de la famille qui parfois ne voit pas l'intérêt de laisser aller son enfant à l'école, préférant le garder à la maison pour aider aux diverses tâches ».

Pour les prétendants en Kibushi, ils étaient seulement 2 et le lauréat fut **Shifay A**, électricien de 41 ans et père de 6 enfants : « J'ai souhaité profiter de m'adresser à un jury aussi composé d'élus pour faire part de ma constatation personnelle sur



*(de g. à d.) Shifay et Irifai, respectivement lauréats de cette 2ème étape de pré-sélection en Kibushi et Shimaoré. Félicitations à eux.*

comment les choses évoluent et sur, finalement, l'éducation traditionnelle qui a complètement et tristement disparu. J'ai profité qu'il y ait moins de candidats en cette langue pour stratégiquement introduire mes idées en Kibushi ».

Regard croisé intéressant et intergénérationnel avec l'autre lauréat, cette fois-ci en Shimaoré, qui est **Irifai A.**, 23 ans, future recrue au sein du BSMA et souhaitant évoluer par la suite dans le BTP : « J'ai préféré garder les grandes lignes ».

en tête car je me suis dit que si je lisais, je ne pourrais pas regarder le jury ce qui n'est pas bon. Je voulais parler de l'Environnement, de la nécessité des prises de conscience et l'importance de valoriser notre île qui à un patrimoine extraordinaire, même plus attractif que la Réunion ou d'autres coins touristiques de la zone. Mayotte est un bijou incroyable qu'il faut préserver... ».

Des visions et prises de position plutôt pertinentes, voire étonnamment désarmantes comme nous l'a souligné **Macheni Hassani**, adjointe chargée de la Culture à la mairie de Dembéni et membre de ce jury : « J'avoue humblement que l'on découvre des jeunes sous un autre



*Passer d'élue à membre du jury permet aussi de voir ses concitoyens sous une autre approche pour Macheni Hassani*



*Dernières relecture et révisions avant de monter sur scène...*

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement et SHIME organisent

# TAMASHA

Concours d'éloquence  
En shimaoré et en kibushi

LES PRÉSÉLECTIONS

- > **3CO : 29 Juillet 2023**  
Pôle d'excellence rural de Coconi de 9h à 12h
- > **CADEMA : 5 août 2023**  
Maison pour tous à Dembéni de 9h à 12h
- > **CAGNM : 12 août 2023**  
Plateau de M'tsamboro de 16h à 19h
- > **CCSUD : 19 août 2023**  
Marché de Hamouro de 9h à 12h
- > **CCPT : 26 août 2023**  
Parvis Office du tourisme de 15h à 19h
- > **Finale: 28 Octobre 2023**

THÈMES DU CONCOURS

- > Environnement
- > Education
- > Culture

Plus d'infos auprès de vos interCo

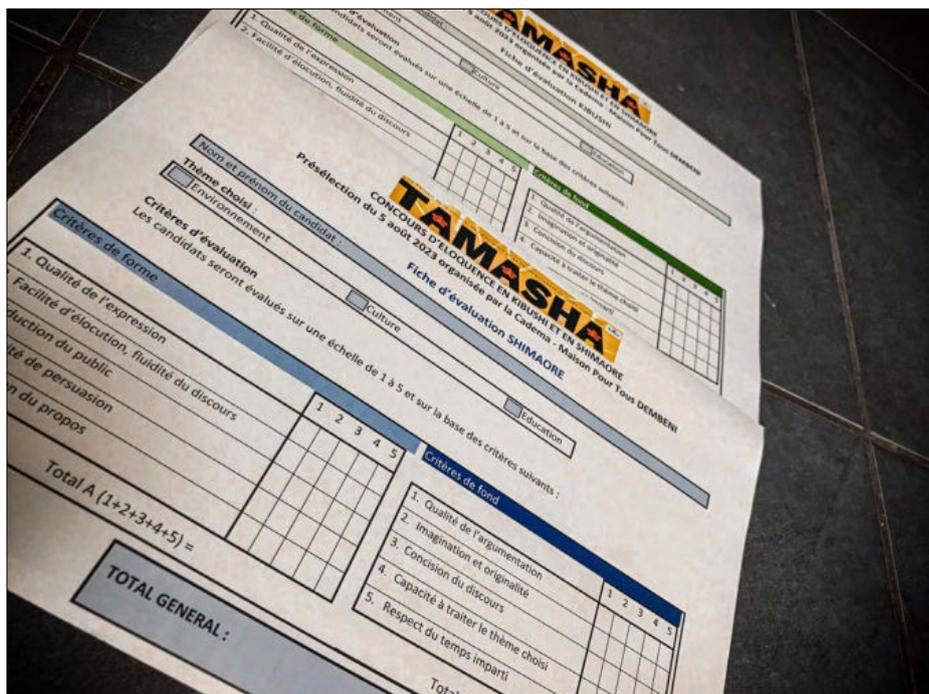
angle pour lesquels, initialement on pourrait porter des jugements. Même si elle n'était pas spécialement préparée, leur participation est non seulement courageuse mais leur prestation interpelle tout comme leurs idées et je peux vous assurer que cela nous remet en question ».

Une approche finalement simple en la matière permettant de valoriser en bien des points ce qui fait aussi partie du patrimoine culturel mahorais en une dynamique active, sur des sujets d'actualité comme le rappelle **Cris Kordjee**, chargée de mission au sein du CCEEM et spectatrice ce jour : « Associer la langue maternelle à la courtoisie, tout en traitant des sujets importants et prioritaires, est quelque chose de très enrichissant pour les ressources culturelles mahoraises qui ne peuvent se limiter qu'à de l'amusement. Le patrimoine de Mayotte doit aussi briller de par son intellectualité, c'est extrêmement positif ». Un positivisme qui verra sa 3ème et prochaine étape en territoire interco de la zone Grand Nord, le **12 août à M'tsamboro** et une finale départementale le **28 octobre 2023** qu'il faudra, cette fois-ci, bien préparer si l'on souhaite remporter l'un de ces 2 extraordinaires prix finaux qui sont un voyage en Madagascar ou en Tanzanie (rien que ça !)...

En attendant, orateurs spontanés du coeur, amateurs ou aguerris, ou bien même fervents défenseurs du verbe et de la plume en Shimaoré ou Kibushi, à vous de jouer et rendez-vous lors des prochaines pré-sélections en votre territoire de résidence

MLG

\*AMAI est une association née en et jumelée avec le Puy-de-Dôme, créée initialement en 2016 et implantée récemment à Mayotte, sur la commune de Dombéni. Cette structure s'inscrit dans la dynamique d'une perspective d'accompagnement pluridisciplinaire à destination d'un public mixte, mineur et majeur, pour un meilleur tremplin dans une perspective d'insertion socio-professionnelle.



Grilles d'évaluations



Félicitations à l'ensemble des participants



9H à 16H

SAMEDI 12 AOÛT 2023

# OMS DE TSINGONI EN FÊTE

ANIMATIONS - MARCHÉ - EXPOSITION - CULTURELS - SENSIBILISATION - GOURMANDISE  
**TOMBOLA**



 **MJC DE COMBANI**

**OUVERT À TOUS**



0639 06 17 56  
0639 39 16 78



  
**PRÉFET  
DE MAYOTTE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



  
**RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE**

Intégration régionale académique  
à la réussite, à l'engagement  
et aux sports

# ÉCONOMIE : Oudjerebou en terre du Nord : place à la finale !

Vendredi dernier avait lieu à Acoua la grande finale des communes du Nord du concours « Mon quartier entreprend » organisé par la couveuse d'entreprise Oudjerebou. Ils étaient trente-neuf porteurs de projets au départ pour n'être plus que sept à être sélectionnés pour la finale.

La couveuse Oudjerebou existe à Mayotte depuis 2010 et appartient au réseau national des couveuses d'entreprises. Ses principales missions sont de soutenir les créateurs et les repreneurs d'entreprises mais aussi d'accompagner les porteurs de projets. Aussi, pour cette deuxième édition du concours « Mon quartier entreprend », dont l'objectif est de mettre en valeur les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires, les candidats présélectionnés avaient suivi au préalable une semaine de formation avec différents modules comme la gestion d'un budget, la mise en place d'un business model, ainsi que la présentation de leur projet devant un jury composé pour cette occasion du maire d'Acoua, Marib Hanaffi, d'un représentant de la commune de Mtsamboro, du représentant du préfet de Mayotte, Michel Santoro, et d'une conseillère pôle emploi. Aussi comme l'a rappelé la présidente



*Amina Djambae a reçu le 3e prix des mains du maire d'Acoua, Marib Hanaffi.*

d'Oudjerebou, Farrah Hafidou, dans son discours d'introduction, « Grâce à la couveuse, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement sur mesure par des professionnels de qualité ».

**Accompagner le dynamisme des**

**entrepreneurs Mahorais sur le territoire**

L'accompagnement, la proximité, l'engagement et la conviction sont les atouts mis en avant par la couveuse pour soutenir les actions des porteurs de projet car comme l'a souligné Zouhourya Mouayad Ben, 4e vice-présidente chargée des Sports, de la Culture et de la Jeunesse, « Mayotte à des talents, il faut donc accompagner et stimuler la création d'entreprise en aidant ceux qui veulent se lancer et entreprendre ».

Sur les sept finalistes présents tous avaient un projet bien défini. Ainsi la première candidate à s'exprimer devant le jury avait pour projet de créer une épicerie à Bandraboua. « Comment allez-vous faire pour vous démarquer des autres concurrents a demandé un des jurés ? – Je serai ouverte du lundi au dimanche de 8h à 19h », a-t-elle répondu. Ou encore cet autre candidat ayant également le projet d'ouvrir un commerce de proximité mais dont le business plan n'était pas encore bien défini et qui recherchait justement des conseils et de l'accompagnement de la part de la couveuse. Une troisième



*Zouhourya Mouayad Ben a remis le deuxième prix à Sofiat Saindou pour son projet de boulangerie-pâtisserie.*

candidate avait la volonté d'ouvrir des chambres d'hôtes, toujours dans la commune de Bandraboua. « J'ai une formation dans l'hôtellerie, indique-t-elle. Et j'ai travaillé plusieurs mois dans différents établissements hôteliers. J'ai remarqué qu'à Mayotte il y avait un besoin d'hébergements pour accueillir les touristes notamment ». Après avoir discuté avec différents gérants d'établissements, elle compte proposer des chambres "standard" à 90 euros la nuit, petit déjeuner compris. « Pour l'instant je n'ai pas de local, ni de terrain. Je compte sur Oudjerebou pour m'accompagner et me conseiller dans ce projet », a-t-elle dit aux jurés.

Un jeune homme de 25 ans travaillant dans l'immobilier voulait, lui, lancer sa structure dans l'île afin de proposer à la vente et à la location des biens. « J'ai un BTS dans l'immobilier, j'aimerais développer une enseigne à Mayotte qui existe déjà à La Réunion et en métropole. J'ai par ailleurs cinq ans d'expérience dans ce domaine, j'ai déjà un réseau et des partenaires qui m'ont mandaté pour trouver du foncier. Je souhaiterais donc me développer en commercialisant de l'immobilier neuf » a-t-il soutenu.

Une autre personne souhaitait se reconverter dans une autre activité professionnelle. « Je suis rentrée à Mayotte il y a quelques mois, explique-t-elle. Auparavant j'ai travaillé dans le social en tant qu'aide à la personne. Aussi

en venant m'installer à Acoua j'ai vu qu'il n'y avait pas de boulangerie-pâtisserie, je me suis dit que ce serait bien d'ouvrir une boutique sachant que j'ai un BEP dans la restauration et que j'ai travaillé dans plusieurs restaurants en métropole. Ce serait l'occasion aussi de créer un endroit de convivialité et de partage en proposant également un salon de thé avec de la vente sur place ou à emporter ».

L'avant dernier candidat avait pour objectif de s'installer à son compte comme poseur-soudeur. « C'est un projet que j'avais en tête depuis le lycée, explique-t-il. J'ai lancé mon activité il y a cinq mois, je fais du sur mesure pour les clients et j'essaie de trouver le meilleur prix. Je commence à avoir des entreprises partenaires où j'achète mes fournitures comme de la peinture ou encore du PVC et de l'aluminium. Pour l'instant cela fonctionne par le bouche-à-oreille ». Son principal problème est qu'il ne dispose pas, à l'heure actuelle, de véhicule et manque d'outillages pour développer son activité.

Enfin, la dernière candidate était une jeune fille de 19 ans, actuellement en classe préparatoire au lycée Bamana et dont le projet s'appelle « Espoir d'avenir ». Son but est de proposer de l'aide aux devoirs et une remise à niveau en français et en mathématiques pour les élèves en difficultés scolaires ou en décrochage. Elle dispose déjà d'une expérience significative dans les associations en tant que bénévole. « L'idée m'est venue quand je



*La jeune Tayina Daou a eu le coup de coeur du jury.*

faisais de l'aide aux devoirs dans une association à Koungou. J'ai déjà accompagné des jeunes et en discutant avec eux et leurs parents j'ai eu la volonté de les accompagner durant les vacances scolaires notamment ». La jeune étudiante a bien préparé son projet et elle sait comment le mener à bien. « Il existe des plateformes comme Skype ou Zoom, ce pourra être de l'accompagnement scolaire en présentiel ou à distance. Un diagnostic sera établi au début et à la fin. Le prix sera compris entre 15 et 30 euros de l'heure. Étant issue d'une famille très modeste cet argent me permettra de financer mes études en métropole. Mais au-delà de ça, c'est aussi permettre aux jeunes de croire en eux en garantissant l'égalité des chances pour tous ».

Après un long moment de délibération, le juré a attribué le premier prix à Zidani Abdallah pour son projet d'entreprise de poseur-soudeur. Il s'est vu remettre un chèque de 300 euros, ainsi qu'un ordinateur portable. Le deuxième prix est revenu à Sofiat Saindou pour son projet de création d'une boutique de boulangerie-pâtisserie. Elle a reçu un chèque de 200 euros et une tablette numérique. Le troisième prix a été attribué à Amina Djambae pour son épicerie à Bandabroua. Un chèque de 100 euros lui a été remis. Enfin, le jury a eu un coup de cœur pour le projet de la jeune Tayina Daou concernant l'aide aux devoirs. « Nous allons voir comment l'accompagner dans ce projet », ont indiqué les membres du jury.

**B.J.**



*Michel Santoro, délégué du préfet, a remis le 1er prix à Zidani Abdallah pour sa création d'entreprise de poseur-soudeur.*

# SPORT : Football : Confirmation et Surprise



*Les Jumeaux connaissent bien la Coupe régionale de France, zone Mayotte, puisqu'ils l'ont gagnée il y a 2 saisons.*

Ce week-end, les clubs de football de l'élite mahoraise ont eu l'occasion de s'illustrer, que ce soit en 16e de finale de coupe régionale de France ou bien en championnat Régionale 1. Si la plupart des cadors a répondu présent, Kaweni s'est fait surprendre par Sohoa, équipe de R3, en coupe de France. Le FC Mtsapéré, lui prend la deuxième

place du championnat R1. Voici les résultats complets.

**Sohoa élimine Kaweni, première grosse surprise en coupe de France !**

[On vous en a parlé précédemment](#), la magie de la Coupe de France opère très souvent... Sur le papier Kaweni partait largement favoris, pourtant Sohoa, modeste équipe de Régionale 3 a créé la surprise. En effet, après avoir tenu tête à Kaweni (1-1) lors du temps réglementaire, la formation originaire du Centre-Ouest de l'île a été la meilleure lors des tirs aux buts (4-2 après TAB). Pour Kaweni, c'est une énième contre-performance. Il faudra rester soudé pour se relever car c'est dans ce genre de moment qu'on reconnaît une grande équipe. Le FC Sohoa jouera donc les 8e de finale de la Coupe régionale de France, le rêve. Que le rêve commence !

**Jumeaux prend le meilleur sur Kani-Be**

C'était une rencontre "déséquilibré" sur le papier, mais ça restait un derby du sud. Et comme on le sait si bien, dans ce genre de match le match reste serré, peu importe le classement des 2 équipes. On en a eu la preuve encore

une fois, après ce feu d'artifice qui s'est déroulé à Kani Be ce samedi. À la fin, c'est Jumeaux qui s'impose chez son voisin par **3 buts à 2** et passe au prochain tour de coupe régionale de France.

**Abeilles se donne un peu d'air face à Majikavo**

L'équipe de Mtsamboro était un peu à bout de souffle ces dernières semaines en championnat de R1. Idem pour Majikavo en R2. Il est clair qu'une victoire aurait permis à l'une des deux formations de souffler. Et c'est l'ASC Abeilles qui pique le FC Majikavo 2-1 et passe le tour suivant. Comme il faut toujours un gagnant et un perdant, c'est l'équipe de MJK\* qui va rentrer à la maison la tête remplie de doutes.

**Foudre 2000-Bandrélé : le Bandrélé FC se qualifie à Dzoumogne, dans un choc bien terne**

C'était censé être la tête d'affiche de ces 16e de finale de coupe. En effet, c'était la seule rencontre 100% R1. Et le score n'aura jamais évolué au cours des 90 mins. Les 2 clubs ont 2 se départager aux tirs aux buts, et à ce jeu là, c'est Bandrélé qui a été meilleur. Foudre 2000 devra maintenant se concentrer



*Thini, double buteur ce week-end, a permis à Kani-Kéli de signer un retour à la compétition gagnant !*

à 100% sur le championnat, et surtout, le maintien, qui s'annonce chaud.

**On n'oublie pas la R1 quand-même..**

Comme nous le disions, 2 matchs de R1 ont quand-même été maintenus.

- AJK 2-1 AJM : retour gagnant pour Kani-Kéli

Après 2 semaines sans compétition, l'AJK faisait son retour à la compétition contre M'tsahara. Cette opposition sud-nord s'annonçait palpitante, et elle a tenue ses promesses. Les deux équipes voulaient repartir avec les 3 points. C'est finalement Kani-Kéli qui l'emporte, porté par un doublé de son attaquant "Thini".

- Anteou 0-4 Mtsapéré : Mtsapéré nouveau dauphin\* de R1 !

Et le meilleur pour la fin ! Cette équipe est tout bonnement incroyable... en quelques semaines, ils seront passés d' "équipe en début de crise" à "dauphin de R1". Anteou a subit la loi des rouges de Mtsapéré et de leur serial buteur Bougna, autour d'un doublé. Son association avec Antoisse (auteur de 2 passes décisives) a l'air d'être

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BF
1	AS ROSADOR	20	9	6	2	1	0	17
2	FC MTSAPERÉ	17	10	5	2	3	0	16
3	DIABLES NOIRS	17	9	5	2	2	0	11
4	US KAVANI	16	9	4	4	1	0	16
5	ASC KAWENI	16	8	5	1	2	0	13
6	AJ KANI KELI	13	8	4	1	3	0	16
7	AJM JUMEAUX M'ZOISIA	12	7	3	3	1	0	9
8	BANDRELE FC	10	7	3	1	3	0	14
9	FOUDRE 2000	7	9	2	1	6	0	14
10	ASC ABEILLES	7	9	2	1	6	0	12
11	A.J. M'TSAHARA	7	10	2	1	7	0	10
12	U.S.C.E.P ANTEOU	4	9	1	1	7	0	6

*Classement provisoire de la R1*

la formule gagnant des Mtsapérois. En tout cas, ils font très mal aux défenses adverses. Le FCM passe donc à la seconde place du championnat, et même s'il reste des matchs en moins pour les autres équipes, cela reste prodigieux !

Si on passe outre Kaweni, les autres grosses écuries ont donc répondu présentes lors de leurs diverses rencontres de Coupe régionale de France ou de Championnat. Le

spectacle a été au rendez-vous, ce week-end, à la programmation si particulière.

Merci à tous d'avoir suivi nos éditions et vive le foot !

**Houmadi Abdallah**

\*MJK = Majikavo Koropa

\*En sport, le dauphin est celui qui suit de près le leader. C'est le 2e meilleur classé



La bonne affaire pour Mtsapéré qui prend la 2e place de la R1, après sa victoire écrasante contre Anteou

# CULTURE : Un regard sur Mayotte

Ambiance carte postale et féerie indémodable pour cette vision, au loin, de notre célèbre îlot sableux des plus blancs, à faire pâlir les sites touristiques environnants, pour ne pas dire ceux du Monde entier... D'une superficie de près de 450 mètres de long, pour 150 de large, en fonction bien entendu de l'indice des marais, cet incroyable spot est aussi une aire de repos pour les oiseaux marins, notamment leurs peuples migrateurs. Situé à moins de 2 kilomètres de la pointe insulaire la plus proche, saurez-vous reconnaître le lieu exact où cette photo a été prise ?



(MLG®)

Le Journal de Mayotte  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

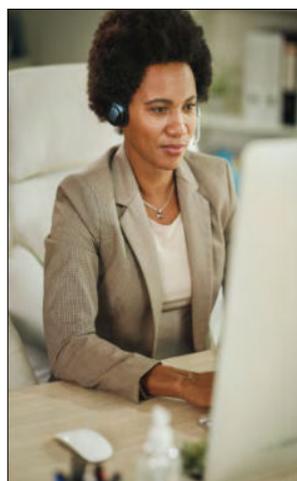
CPPAP : 0126 Y 92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
+33.7.85.05.96.59  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

### Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution



# SOCIÉTÉ : Mayottejobdating : Le salon de l'emploi 2.0

Le Mayottejobdating est LE salon de l'emploi hybride qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2023, permettant aux jeunes de « trouver le bon job à Mayotte » dans une approche mixant présentiel et distanciel.

Qu'il soit question d'un premier emploi, de la recherche d'un stage ou encore d'une alternance, deux options s'offrent aux étudiants et jeunes mahorais :

- **Pour ceux qui résident en Métropole** et notamment aux abords du bassin parisien, rendez-vous directement au sein des locaux de la Délégation de Mayotte à Paris, au 51 rue du Docteur Blanche (16ème), pour pouvoir prétendre passer des entretiens avec des recruteurs spécialement présents pour l'occasion en présentiel ET en virtuel ;
- **Pour tous les autres candidats**, de France, de Mayotte et d'ailleurs, rendez-vous directement en ligne, via l'application et/ou site de Pôle Emploi, en cliquant sur [ce lien](#)

(Concernant les recruteurs et leurs respectives offres pour le *Mayottejobdating*, elles seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, date d'ouverture des inscriptions sur le site de Pôle Emploi.)



**MAYOTTEJOBDATEING** Du 20 au 22 septembre 2023  
 "Salon en ligne" SAVE THE DATE  
 Ouverture des inscriptions le 1er septembre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | pôle emploi | DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Oui Mayotte

**Consultez nos pages d'annonces légales en ligne**

*Publier votre annonce légale*

## SMAE : Modification des horaires de fermeture et distribution de l'eau

La Smae informe ses usagers des communes de Chiconi, Ouangani, Sada, Chirongui, Bouéni, Kani-Kéli, Dembéli et Bandrélé que l'horaire de coupure d'eau, initialement prévu à 16h, sera avancé à 14h, du lundi 7 au mercredi 9 août 2023.

En raison d'une opération de maintenance complexe sur l'une des files de traitement de l'usine de l'Ourouveni, la Smae indique que la production de l'usine sera perturbée à hauteur de 30% de sa capacité en cette saison, ce qui engendrera fort probablement un déséquilibre de la distribution. En ce sens, il est impératif "d'adapter les horaires d'ouverture et de fermeture du service, pour permettre à chaque village d'avoir accès à l'eau, dans ses plages de disponibilité programmées".

Ainsi, du lundi 07/08 au mercredi 09/08, les fermetures seront anticipées à 14h au lieu de 16 h, tandis que les ouvertures seront reportées à partir de 20h.

**Nous conseillons aux usagers du service lors de la remise en eau de :**

- Veiller à la fermeture de tous les robinets de l'habitation et de laisser couler l'eau durant les premières minutes tout doucement.
- Laisser couler l'eau ensuite jusqu'à ce qu'elle soit claire (en la récupérant dans un récipient pour un usage autre qu'alimentaire).
- Faire bouillir l'eau pour des usages alimentaires (boissons, cuisine) dans la première demie journée suivant la remise en eau.

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



Commune de BOUENI  
Hôtel de Ville  
2 Rue de la Fraternité  
97624 Boueni

Marché public de service  
Avis d'appel public à la concurrence

Section I) : Pouvoir adjudicateur :

Commune de BOUENI  
Hôtel de Ville  
2 Rue de la Fraternité  
97624 Boueni

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire Mouslim ABDOU-RAHAMAN

Section II) : Objet du marché :

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES STADES DE BOUENI ET HAGNOUNDROU

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché non alloti.

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :  
Village de Hangnoundrou et Bouéni

Les prestations sont traitées à prix global et forfaitaire.

1.2 - Mode de passation

Appel d'offres ouvert selon une procédure adaptée, passé en application de l'article R.2123 du code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Lot unique

1.4 - Décomposition de la consultation

Informations sur les lots :

Les candidats peuvent présenter des offres sur ce lot.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En cas de groupement conjoint le mandataire est

# ANNONCES LÉGALES

solidaire de chaque membre du groupement au cours de l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Section IV) : Procédure

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

Section V) : Critères d'attribution

Voir article 6 du règlement de consultation à télécharger sur le site du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>)

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section VI) : Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Acomptes mensuels.

Section VII) : Instance chargée des procédures de recours :

Le Tribunal Administratif de Mamoudzou  
Rue les Hauts des Jardins du Collège  
97600 MAMOUDZOU  
MAYOTTE

Tél : 0269 61 18 56

Fax : 0269 61 18 62

Section VIII) : Conditions de remise des candidatures

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode

de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au règlement de la consultation.

Date et heure limites de réception des offres :

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/08/23

Date limite de réception des offres : 25/08/2023 à 12 : 00



**Mairie de BOUENI**  
**2 rue de la Fraternité**  
**97620 Bouéni - Mayotte**

**Marché public de travaux**  
**Avis d'appel public à la concurrence**

Section I) : Entité adjudicatrice :

Désignation : Mairie de BOUENI

2 rue de la Fraternité

97620 Bouéni - Mayotte

Tel : 02 69 62 16 31 – Télécopie : 02 69 62 30 23

Représentant de l'entité adjudicatrice : Maire de Boueni

Section II) : Objet du marché :

CREATION DE LA VOIE D'ACCES REFECTOIRE E.E DE BOUENI – COMMUNE DE BOUENI

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché réparti sur 1 tranche et alloti en 4 lots.

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Village de BOUENI – COMMUNE DE BOUENI

Les prestations sont traitées à prix global et forfaitaire.

Section III) : Dévolution en marchés séparés

# ANNONCES LÉGALES

## Informations sur les lots :

Tranche ferme décomposées en 4 lots :

LOT N°1 : TRAVAUX PREPARATOIRES,  
TERRASSEMENTS GENERAUX ET SOUTÈNEMENT DES  
TERRES

LOT N°2 : STRUCTURE, REVÈTEMENT, BORDURE,  
SIGNALISATION ET ASSAINISSEMENT DES E.P. LIEES  
A LA VOIRIE

LOT N°3 : RESEAU D'ADDUCTION EAU POTABLE

LOT N°4 : GARDE CORPS, PORTAIL ET DALLAGE EN  
ESCALIER

Les candidats peuvent présenter des offres pour un ou  
plusieurs des lots.

### Section IV) : Retenue de Garantie

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport  
au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie peut être remplacée par une  
garantie à première demande ou éventuellement une  
caution personnelle et solidaire.

Une avance est prévue. Son montant est égal à 5 % du  
montant du marché.

Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de  
l'avance.

### Section V) : Conditions de participation :

Le candidat devra produire une lettre de candidature  
et une déclaration du candidat établies sur papier libre  
ou sur des formulaires DC1 et DC2 dûment complétés,  
et, s'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des  
jugements prononcés, ainsi que les éléments suivants :

#### Situation juridique :

les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi  
mentionnée à l'article L328-7 et L328-10 du code du  
travail de Mayotte

si les documents fournis par le candidat ne sont  
pas rédigés en langue française, ils doivent être  
accompagnés d'une traduction en français certifiée  
conforme à l'original par un traducteur assermenté  
l'engagement écrit de chacun des opérateurs du candidat  
justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour  
l'exécution du marché

#### Capacité économique et financière :

la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et  
le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services  
ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois  
derniers exercices disponibles  
la déclaration appropriée de banques ou la preuve d'une

assurance pour risques professionnels

#### Capacité technique :

le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s)  
par des organismes indépendants ou moyens de preuve  
équivalents, tels que des certificats de qualifications  
professionnelles ou de conformité à des spécifications  
techniques

une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et  
l'équipement technique dont le candidat dispose pour la  
réalisation de marchés de même nature  
un document indiquant les titres d'études et  
professionnels des cadres de l'entreprise, et notamment  
des responsables de prestation de services ou de  
conduite des travaux de même nature que celle du  
marché

une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels  
du candidat et l'importance du personnel d'encadrement  
pour chacune des trois dernières années  
une liste des travaux exécutés au cours des cinq  
dernières années, appuyée d'attestations de bonne  
exécution pour les travaux les plus importants

#### Section VI) : Procédure

Marché à Procédure Adaptée en vertu de l'article 2123  
du code de la commande publique.

#### Section VII) : Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des  
attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement  
la plus avantageuse appréciée en fonction des critères  
pondérés énoncés ci-dessous.

Les critères sont notés sur 100

Mémoire technique noté sur 50 points, (selon la  
décomposition voir article 6 du RC) ;

Prix de la prestation noté sur 40 points, (l'offre la plus  
basse se verra attribuée la note maximale) ;

Délai de réalisation des travaux sur 10 points.

Critères entendus pour chaque lot.

#### Section VIII) : Renseignements d'ordre administratif :

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 03/08/23

*Date limite de réception des offres :* 25/08/2023 à 12h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre  
pendant un délai de 120 jours à compter de la date  
limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est à retirer (au format  
informatique) à l'adresse suivante :

Le dossier de consultation des entreprises sera  
disponible, gratuitement sur le site du profil d'acheteur

# ANNONCES LÉGALES

www. marches-securises.fr

Section IX) : Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 60 jours.

Règlement par Acomptes mensuels.

Section X) : Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois : en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membre de plusieurs groupements.

Section XI) : Instance chargée des procédures de recours :

Le Tribunal Administratif de Mamoudzou

Rue les Hauts des Jardins du Collège

97600 MAMOUDZOU

MAYOTTE

Tél : 0269 61 18 56

Fax : 0269 61 18 62

Section XII) : Conditions de retrait du dossier de candidature

Le dossier de consultation des entreprises sera disponible, gratuitement sur le site du profil d'acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Section XIII) : Conditions de dépôt et délai

Se reporter au Règlement de consultation

Date d'envoi du présent avis : 03/08/23

Date limite de réception des candidatures-offres :

25/08/2023 à 12h00

## MAY PRO SERVICES

Par ASSP, il a été constitué la SASU : MAY PRO SERVICES

Capital: 100.00 €.

Objet: Commerce de détail de produits non réglementé; Commerce de produits non réglementés sur internet ou par correspondance; Commerce de gros et semi-gros de tous produits non réglementés, import/export; Conseil

commercial aux entreprises, Apporteur d'affaires; Négoce, achats et ventes des produits et matériels tous types d'activités, Ventes des produits propriété, papeterie, bureautique, hygiène, entretien, boissons eau, outillages, bricolages, électroménagers, univers bébé, Vente de matériels de restaurations pour les professionnels et les particuliers, Vente des ustensiles de cuisine pour les professionnels et les particuliers, Vente de EPI (Équipement de Protection Individuel) et de textile professionnel, Négoce de toutes marchandises de propriété, de nettoyage et de restauration, Toutes activités liées.

Siège: 4 Chemin Oumar Boina M'liha 97650 M'Tsangamouji.

Pres. :AHAMADA COMBO Said Valdo 4 Chemin Oumar Boina 97650 M'Tsangamouji.

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont



**3CO - Communauté de Communes du Centre Ouest**  
**Hôtel de Ville de Tsingoni**  
**Place Zoubert Adinani BP35 Site de Lazaré Mroalé**  
**97680 Tsingoni**  
**AVIS D'ATTRIBUTION SERVICES DIRECTIVE 2014/24/UE**

**Section I : Pouvoir adjudicateur**

**I.1) NOM ET ADRESSES**

Communauté de Communes du Centre Ouest (976), Numéro national d'identification : 20005987100018, 1444 Avenue Zoubert Adinani Mroalé, 97680 Tsingoni, FRANCE. Tél. : +33 269637676. Courriel : [resp.ei@3co-mayotte.fr](mailto:resp.ei@3co-mayotte.fr). Code NUTS : FRY50.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://www.3co-mayotte.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.3co-mayotte.fr/>

**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Organisme de droit public

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**Section II : Objet**

**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

# ANNONCES LÉGALES

**II.1.1) Intitulé :** Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Tahiti Plage

**II.1.2) Code CPV principal**

79311100

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Tahiti Plage La mission confiée au maître d'œuvre est une mission témoin à réaliser conformément aux recommandations de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP).

**II.1.6) Informations sur les lots Division en lots :** non renseigné

**II.1.7) Valeur totale du marché**

553350 euros

**II.2) DESCRIPTION**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71335000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY50

**Lieu principal d'exécution :** Sada

**II.2.4) Description des prestations**

La mission est définie suivant l'ANNEXE III de l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé :

- Etudes préliminaire (EP) : pour les 3 ou 4 retenue pour déposer une offre lors de la deuxième phase
- Avant-projet (AVP) y/c Permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, autorisation de défricher, etc.
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ; y/c participation au CAO
- Etudes de synthèse (SYN) ;
- Visa des études d'exécution établies par les entreprises (VISA) ;
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- Coordination ou participation à la coordination des actions effectuées par les intervenants extérieurs à la mission de maîtrise d'œuvre, lorsqu'elle est nécessaire en supplément de la mission ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (SUP) ;
- Détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, justification des choix architecturaux et techniques global de l'ouvrage en proposant éventuellement la mise en place d'un système de gestion (GES) ;
- Evaluations environnementales des différentes variantes

envisagées, proposition sur la variante retenue des mesures propres à réduire les

impacts du projet sur l'environnement (ECO) ; faune flore La mission comprend aussi les éléments suivants :

- Étude hydraulique :

Réalisation des études hydrauliques :

? Calcul des volumes générés par les eaux de ruissellement ? Calcul des débits de pointes de bassins versants ?

Calcul des volumes de rétention

? Calcul des sections des canalisations et dimensionnement mécanique ? etc.

**II.2.5) Critères d'attribution Prix :** 20%

**Qualité**

Méthode et processus de mise en œuvre du projet : 30%  
Qualité d'image, d'usage et environnementale du projet : 50%

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :** non

**II.2.14) Informations complémentaires**

**Section IV : Procédure**

**IV.1) DESCRIPTION**

**IV.1.1) Type de procédure**

Procédure concurrentielle avec négociation

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

**IV.1.6) Enchère électronique**

**Une enchère électronique sera effectuée :** non

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

Référence de l'avis au JO : 2022/S223-642055

**IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**

**IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation**

**Section V : Attribution**

**LOT : Attribué**

**Intitulé :** Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Tahiti plage

**V.1) Informations relatives à une non-attribution**

**V.2) Attribution du marché**

26 juin 2023

**V.2.2) Informations sur les offres Nombre d'offres**

**reçues :** 3

**Nombre d'offres reçues de la part de PME :** 3

**Le marché a été attribué à un groupement d'opéra-**

# ANNONCES LÉGALES

teurs économiques : non

## V.2.3) Nom et adresse du titulaire

SAS UNI VERT DURABLE MAYOTTE, Numéro national d'identification : 828 835 959 000, BP 981, 97649, Mamoudzou Cedex , FRANCE. Tél : +33 269662745. Courrier électronique : contact@univertdurable.com. Code NUTS : FRY50. Adresse internet : <http://www.univertdurable.com/> **Le titulaire est une**

**PME** : oui

## V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

**Estimation initiale du montant** : non\_reseigne

**Valeur totale** : 553350 euros

## V.2.5) Informations sur la sous-traitance

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A. Les critères de sélection des candidatures sont pondérés comme suit :

(Notation sur 20)

1. Appropriation du projet appréciée au regard de la note d'intention et de méthode pondéré à 30 %  
2. Compétences appréciées au regard des titres et de l'expérience professionnelle pondéré à 60 % : Compétence professionnelle du candidat (plus précisément des intervenants de l'équipe dédiée à l'étude) appréciée au regard des formations et diplômes de l'équipe mise à disposition, d'une part, et des références fournies, d'autre part :

- Compétences en matière de « projet de parc urbain » : conception paysagère et environnement, dont biodiversité et gestion des

eaux, jugées au regard des formations et des diplômes de l'équipe (pondération 7)

- Compétences en matière d'« ingénierie » : voirie et réseaux divers, déplacements, ouvrages d'art et d'infrastructure, hydraulique, jugées au regard des formations et des diplômes de l'équipe (pondération 6)

- Compétences en matière de « programmation urbaine » : urbanisme, usages, économie et sociologie urbaines, jugées au regard des formations et des diplômes de l'équipe (pondération 3)

- Compétences en matière de qualité d'usage d'image et environnementale jugées au regard des références fournies dans les trois domaines précités (pondération 4)

3. Moyens humains et matériels de l'entreprise pondéré à 10 % : Qualité des moyens matériels du candidat, notamment en matière de visualisation numérique (imagerie de simulation, logiciels de visualisation et de vidéos, etc.)

B. Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus

avantageuse appréciée

en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

1. Critère Méthode et processus de mise en œuvre du projet pondéré à 30 %.

Méthode et processus de mise en œuvre du projet (noté sur 20) appréciée au regard de la note de méthode et de processus :

- Préservation de la biodiversité (noté sur 4)
- Valorisation de l'image des lieux (noté sur 6)
- Valorisation des usages du site (noté sur 4)
- Connexion avec l'environnement urbain (noté sur 6)

2. Critère Qualité d'image, d'usage et environnementale du projet pondéré à 50 %.

Qualité d'image, d'usage et environnementale du projet appréciée au regard du parti d'aménagement et de l'esquisse par rapport aux attendus des cahiers de charges dans les 4 thèmes ci-après : (noté sur 20)

- Préservation de la biodiversité (noté sur 4)
- Valorisation de l'image des lieux (noté sur 6)
- Valorisation des usages du site (noté sur 4)
- Connexion avec l'environnement urbain (noté sur 6)

3. Critère Taux d'honoraire et coût des prestations pondéré à 20 %.

- Taux d'honoraire apprécié au regard du cadre de décomposition du forfait de rémunération par élément de mission et cotraitant

(noté 20)

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège (rue de l'internat) , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet :

<http://mayotte.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>.

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

#### VI.4.3) Introduction des recours

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

02 août 2023

**ANNONCES  
LÉGALES**

**DEMANDE DE  
PUBLICATION**

# ANNONCES LÉGALES



**3CO - Communauté de Communes du  
Centre Ouest (976)  
Hôtel de Ville de Tsingoni  
Place Zoubert Adinani  
BP35 Site de Lazaré Mroalé  
97680 Tsingoni  
AVIS D'ATTRIBUTION SERVICES  
DIRECTIVE 2014/24/UE**

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté de Communes du Centre Ouest (976),  
Numéro national d'identification : 20005987100018,  
1444 Avenue Zoubert Adinani Mroalé, 97680 Tsingoni,  
FRANCE. Tél. : +33 269637676. Courriel : resp.ei@3co-  
mayotte.fr. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.3co-mayotte.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Mission de maîtrise d'œuvre pour la  
protection submersion marine et la mise en valeur de la  
plage d'Ambato

II.1.2) Code CPV principal

71335000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Mission de maîtrise d'œuvre pour la protection submer-  
sion marine et la mise en valeur de la plage d'Ambato

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non\_

II.1.7) Valeur totale du marché

416420 euros

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71335000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Tsingoni

II.2.4) Description des prestations

Mission de maîtrise d'œuvre pour la protection submer-  
sion marine et la mise en valeur de la plage d'Ambato

II.2.5) Critères d'attribution Prix : 40%

Qualité

Délai : 10%

Valeur technique : 50%

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé  
par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'ac-  
quisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés pu-  
blics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la pré-  
sente procédure

Référence de l'avis au JO : 2023/S035-101840 du 17  
février 2023

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acqui-  
sition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'ap-  
pel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinfor-  
mation

Section V : Attribution

LOT : Attribué

Intitulé : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la protection  
submersion marine et la mise en valeur de la plage d'Am-  
bato

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

26 juin 2023

V.2.2) Informations sur les offres Nombre d'offres reçues  
: 1

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 1

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs  
économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

TOPONYMY, Numéro national d'identification : 808  
486 112 000, 16 Chemin de Niboul, 31200, Toulouse ,  
FRANCE. Tél. : +33 770104581.Courrier électronique  
: adrienP@toponymy.fr.Code NUTS : FRY50. Adresse  
internet : <https://www.toponymy.fr/> Le titulaire est une  
PME : oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot Esti-

# ANNONCES LÉGALES

mation initiale du montant : 400000 euros (Hors TVA).  
Valeur totale : 416420 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours  
Tribunal administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège (rue de l'internat), 97600 Mamoudzou FRANCE.  
Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège (rue de l'internat), 97600 Mamoudzou FRANCE.  
Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS  
03 août 2023

- Mail : [commandepublique@dembeni.fr](mailto:commandepublique@dembeni.fr)

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les conditions relatives à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle sont relatée dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière : Les conditions relatives à la capacité économique et financières sont relatée dans le règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles : Les conditions relatives à la capacité techniques et professionnelles sont relatée dans le règlement de consultation.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Mardi 05 septembre 2023 - 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** non

**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** Amélioration thermique et mise en valeur des écoles de Dembeni : Ecole maternelle de Iloni

**Classification CPV :** 45000000

**Type de marché :** Travaux

**Lieu principal d'exécution :** Iloni

**La consultation comporte des tranches :** non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** non

**Marché alloti :** oui

**Section 5 : Informations sur les lots**

**LOT :**

Charpente - Couverture

**Classification CPV :** 45261000

**Lieu d'exécution du lot :** Iloni

**LOT :**

Faux plafond

**Classification CPV :** 45421000

**Lieu d'exécution du lot :** Iloni

**LOT :**

Électricité

**Classification CPV :** 45311200

**Lieu d'exécution du lot :** Iloni

**LOT :**

Peinture

**Classification CPV :** 45442100

**Lieu d'exécution du lot :** Iloni

**LOT :**

Démolition -VRD- métallerie

**Classification CPV :** 45110000



**Ville de Dembeni**  
**Place de la Mairie**  
**Boîte Postale N°20**  
**97660 Dembeni**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX**

**Section 1 : Identification de**

**l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Dembeni (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20000878700018

**Code postal / Ville :** 97660 Dembeni

**Groupement de commandes :** non

**Section 2 : Communication**

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Nom du contact :** Moudjibou SAIDI, Maire de Dembeni

# ANNONCES LÉGALES

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Menuiserie Alu et bois

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Carrelage - faïence

Classification CPV : 45430000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

LOT :

Plomberie

Classification CPV : 45330000

Lieu d'exécution du lot : Iloni

## Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

04 août 2023

Capacité économique et financière : les conditions relatives à la capacité économique et financières sont relaté dans le règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles : les conditions relatives à la capacité techniques et professionnelles sont relaté dans le règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 31 août 2023 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

## Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : AMELIORATION THERMIQUE ET MISE EN VALEUR DES ECOLES DE DEMBENI : Ecole maternelle Hajangoua

Classification CPV : 45000000

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Hajangoua

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : oui

## Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Charpente - Couverture

Classification CPV : 45261000

Lieu d'exécution du lot : Hajangoua

LOT :

Faux plafond

Classification CPV : 45421000

Lieu d'exécution du lot : Hajangoua

LOT :

Électricité

Classification CPV : 45311200

Lieu d'exécution du lot : Hajangoua

LOT :

Peinture

Classification CPV : 45442100

Lieu d'exécution du lot : Hajangoua

LOT :

Démolition - VRD - métallerie

Classification CPV : 45110000

Lieu d'exécution du lot : Hajangoua

LOT :

Menuiserie Alu et bois



## Ville de Dembeni

Place de la Mairie Boîte Postale N°20 97660 Dembeni  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX**

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Dembeni (976)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000878700018

Code postal / Ville : 97660 Dembeni

Groupement de commandes : non

## Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : Moudjibou SAIDI, Maire de Dembeni -

Mail : [Commandepublque@dembeni.fr](mailto:Commandepublque@dembeni.fr)

## Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : les conditions relatives à l'aptitude à exercer l'activité professionnelles sont relaté dans le règlement de consultation.

# ANNONCES LÉGALES

Classification CPV : 45422100  
Lieu d'exécution du lot : Hajangoua  
LOT :  
Carrelage - Faience  
Classification CPV : 45430000  
Lieu d'exécution du lot : Hajangoua  
LOT :  
Plomberie  
Classification CPV : 45330000  
Lieu d'exécution du lot : Hajangoua

Section 6 : Informations complémentaires  
Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis  
04 août 2023



**Ville de Mamoudzou**  
**Rue du Commerce BP 01**  
**97600 Mamoudzou**  
**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**

Organisme acheteur : Ville de Mamoudzou (976)  
Contact : Le Maire Mr Abdilwahedou SOUMAILA, BOULEVARD HALIDI SELEMANI - BP 01, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. +33 269665010. Fax +33 269639134. Courriel : commande-publique@mairie-demamoudzou.fr. URL : <http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics>  
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : PRESTATIONS DE SERVICES DE VOYAGES

PRESTATIONS DE SERVICES DE VOYAGES

Type de marché : Services

Classification CPV : 63510000

Durée de validité des offres : 6 mois

Type de procédure : Procédure ouverte

Date limite de réception des offres : Lundi 04 septembre 2023 - 12:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.

Avis de marché BOAMP n° : 23-110280 (envoyé le 02 août 2023)



**Ville de Mamoudzou**  
**Rue du Commerce BP 01**  
**97600 Mamoudzou**  
**AVIS DE MARCHÉ SERVICES**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mamoudzou (976), Contact : Monsieur le Maire Abdilwahedou Soumaila, BP01 Boulevard Halidi Sélémani, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269665510. Courriel : o.satifatou@mamoudzou.yt. Code NUTS : FR.

### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.mamoudzou.yt/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

# ANNONCES LÉGALES

**II.1.1) Intitulé :** Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la résorption des habitats insalubres dans le quartier BO-NOVO.

**II.1.2) Code CPV principal**

71335000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

Maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la résorption des habitats insalubres dans le quartier BONOVO.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur estimée hors TVA : 280000 euros.

**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : non

**II.2) DESCRIPTION**

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71335000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FR

**Lieu principal d'exécution :** M'tsapéré, quartier Bono-vo, Commune de Mamoudzou 97600 Mamoudzou

**II.2.4) Description des prestations**

Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la résorption des habitats insalubres dans le quartier BONOVO.

Il s'agit d'un marché à tranche.

**II.2.5) Critères d'attribution Prix :** 40%

**Qualité**

Valeur technique : 50% Délai prévisionnel : 10%

**II.2.6) Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 280000 euros

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 38

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :** non

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

**II.2.10) Variantes**

**II.2.11) Informations sur les options Options :** non

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

**II.2.14) Informations complémentaires**

**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

**III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés Marché réservé :** non

**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

**III.2.1) Informations relatives à la profession**

**III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

**Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché**

**III.2.4) Marché éligible au MPS**

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :** non

**Section IV : Procédure**

**IV.1) DESCRIPTION**

**IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

# ANNONCES LÉGALES

## IV.1.5) Information sur la négociation

### IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 28 août 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : mercredi 30 août 2023 - 12:00 Lieu : Ville de Mamoudzou.

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 026961185. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 026961186. Adresse internet : <http://mayotte.tri-bunal-administratif.fr>.

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

#### VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

02 août 2023



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

**Comment publier votre annonce légale**

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution